

Compte-rendu du Conseil Municipal Du 14 Janvier 2016

L'an deux mil quinze, 14 janvier, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 janvier 2016, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 présents : 13 votants : 16

Présents : Jean-Jacques BRUSCHINI, Jeannine GIRES, Elisabeth PARADIS, Murielle VALLON, Josiane MALLERY, Michelle LAYES-CADET, Pierre GRUEL, Serge PRAT, Isabelle SAVIOT, Wilfried JAILLET, Moussa GBANE, Laurent CHALAVON, Elsa VIDON,

Absents : Damien PRIOL, Camille PARMENTIER, Renauld LEBACQ,

Excusés : Dominique VOSSIER, Marie-Pierre LAURIER, Yves MAURICE,

Secrétaire : Wilfried JAILLET

SEANCE OUVERTE A 20h 35

Les compte-rendu du 19/11/2015 et du 10/12/2015 sont approuvés à l'unanimité.

1 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNAL

Le maire explique qu'il convient de voter le budget primitif de la commune pour 2016.

M. JAILLET présente poste par poste les prévisions budgétaires en accord avec la commission de finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 2 abstentions, DECIDE :

2 VENTE SECOND LOT TERRAIN CHARRIERE

Le Maire rappelle que le second terrain issu de la division du terrain charrière avait fait l'objet d'une promesse de vente avec Mme THENAUD, mais que cette vente n'avait finalement pas pu être conclue.

Le terrain avait donc été remis en vente, et après plusieurs visites et propositions de potentiels acquéreurs, il avait été décidé en bureau de vendre le terrain à M. PAULANDRE et Mme DOMANSKI pour une somme de 94 000 euros net vendeur.

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'acte de vente sous ces conditions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- ❖ D'autoriser le Maire à signer l'acte de vente avec M. PAULANDRE et Mme DOMANSKI pour la somme de 94 000 euros net vendeur.

3 CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES

Le Maire explique qu'il serait nécessaire de créer une régie de recettes pour les manifestations que la commune aurait à organiser et où elle souhaiterait encaisser des recettes. Ces recettes seraient par exemple le produit de la vente de boissons, de repas ou de sandwiches, des entrées à des spectacles payants.

Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de créer cette régie.

Mme Layes-Cadet demande comment cela fonctionnait avant.

M. Prat répond que la billetterie était assurée et encaissée directement par les artistes. Pour ce qui est des buvettes la commune ne pouvait pas en faire faute de régie de recettes.

CM du 10/12/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- ❖ D'autoriser le Maire à créer par arrêté une régie concernant les manifestations que la commune souhaiterait organiser et qui nécessiterait des encaissements.

4 QUESTIONS DIVERSES

- REUNIONS A PREVOIR

- MARIAGES POUR 2016

SEANCE LEVEE A 22h20

La Secrétaire,
Wilfried JAILLET

Le Maire,
Jean-Jacques BRUSCHINI